Image not found or type unknown

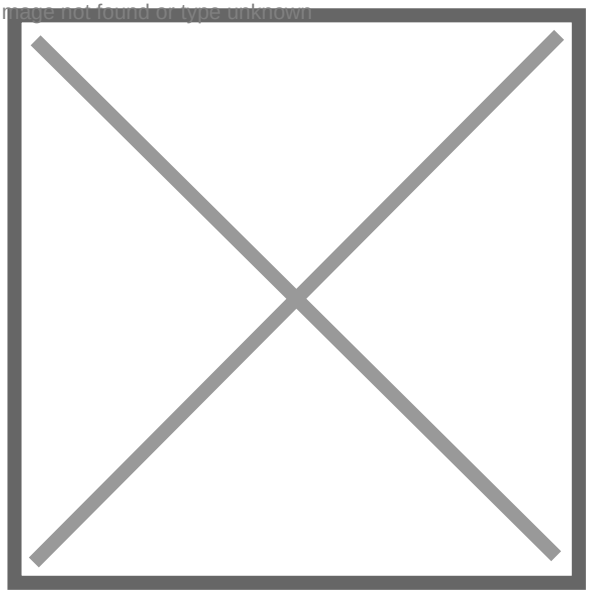

Test de paternité et consequences

Par **benite77**, le **10/12/2010** à **20:47**

Bonjour,
j'aimerais savoir si mon fils de 3 ans qui a eu la nationalité française par filiation peut etre dechu de sa nationalite, car celui qui l'a reconu, après un test d'adn, s'avérait ne pas etre le pere biologique, l'affaire etant en cours, si apres la decision du tribunal, je sais que l'acte de naissance de l'enfant va etre modifié (nom et autres), mais qu'est ce qu'il en sera de sa nationalité
vu que je suis moi la mere de nationalité africaine, et que si le pere biologique le reconnaissait, quels seront les incidences sur lenfant et sur sa nationalité, et si jamais il devait etre dechu de sa nationalité française, y a til des recours
merci

Par **mimi493**, le **10/12/2010** à **20:56**

Oui, si sa nationalité vient d'un père qu'il n'a plus, il n'aura plus la nationalité française.
Si votre droit au séjour vient du fait que vous êtes parent d'un enfant français, il va aussi y avoir un problème de ce coté là (surtout que vous étiez au courant, apparemment que la reconnnaissance était mensongère)
Si en plus, la reconnaissance mensongère a pour but de vous donner un droit au séjour, on est dans le cadre du délit.

Par **bibi78**, le **17/07/2012** à **15:26**

Et si le père légal a un statut de refugié, quel statut aura cet enfant surtout s'il est déchu de la nationalité française?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés